

Calendrier des bureaux RH-1B et RH-1C

1. Mutations et tableaux d'avancement 2008

Les CAPC de mutation sont retardées pour que l'administration et les cadres soient en mesure de tenir compte du plan de déploiement des SIP qui doit être arrêté à l'automne.

CAPC mutation TP et TP 1 le 20/11/2008

Diffusion simultanée le 20/11/2008 des emplois offerts au second mouvement du TATP2008

Diffusion des promotions RP-TP le 28/11/2008

Affectations à partir du 01/02/2009

CAPC mutation RP le 18/12/2008

Affectations à partir du 01/02/2009, voire 01/03/2009

Diffusion simultanée le 18/12/2008 des emplois offerts au second mouvement du TARP2008

Diffusion des promotions I-RP le 08/01/2009

Affectations à partir du 01/02/2009, voire 01/03/2009

Diffusion simultanée des emplois offerts au titre de l'article 37 le 08/01/2009

Retour de candidatures sur article 37 le 15/01/2009

CAPC article 37 plénière le 29/01/2009 (dernière phase TARP 2008)

Affectations à partir du 01/03/2009

CAPC mutation inspecteurs 1^{ère} phase – semaine 6 (2 au 6 février 2009)

Tenue des CAP locales en février et mars 2009 (2^{ème} phase)

CAPC mutation inspecteurs 3^{ème} phase – semaine 14 (30 mars au 3 avril 2009)

Affectations dans le meilleur des cas 01/05/2009, voire 01/06/2009

CAPC B en A - semaine 10 (2 au 6 mars 2009)

Formation ENT le 01/04/2009 (date de prise de grade maintenue, tout comme la date d'affectation)

CAPC mutation inspecteurs 1^{ère} phase – semaine 22 (25 au 29 mai 2009)

Tenue des CAP locales en juin 2009 (2^{ème} phase)

CAPC mutation inspecteurs 3^{ème} phase – semaine 27 (29 juin au 3 juillet 2009)

Les postes restés vacants peuvent être proposés à la sortie de l'ENT en temps utile (calendrier traditionnel)

Affectations au 01/09/2009

2. tableaux d'avancement 2009 (TARP, TATP, TP1)

Les CAPC d'avancement sont également retardées par rapport au calendrier traditionnel : il faut en effet connaître le résultat des nominations au grade supérieur, suite aux mouvements à équivalence, pour en déduire la nécessité/possibilité ou non de réinscrire un candidat sur le TA de l'année suivante (s'il a été nommé, inutile de le réinscrire ; s'il n'a pas été nommé et n'a pas respecté son engagement de mobilité, il ne peut pas être réinscrit). Ce retard n'obère en aucun cas le calendrier de nomination des promus au titre de ce tableau.

CAPC Tableaux d'avancement TP-TP1 et RP-TP

Sous-commissions les 8 et 9 décembre 2008

Plénière le 16 décembre 2008

CAPC Tableaux d'avancement I-RP

Sous-commissions en 2009, semaine 4 (du 19 au 23 janvier 2009)

Plénière en 2009, semaine 5 (du 26 au 30 janvier 2009)